

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **PLOMB SA (anc. I-PRESS SA)**, Place du Centenaire
3, 1860 Aigle
2.

Concordat confirmé le: 26.09.2017
3.

Remarques: Le président, homologue le concordat dividende
conclu entre Plomb SA et ses créanciers chirographaires et désigne en qualité d'exécuteur du concordat, conformément à l'article 314 al. 2 LP, Alain Vuffray.

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
Greffes des poursuites et faillites
1800 Vevey

03852571